RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

UGPVB
Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 1 21/11/2022 14:29

SOMMAIRE

UGPVB, les chiffres clés P. 4
Nos 3 missions et notre gouvernance P. 6
Notre équipe P. 7
Nos partenaires nationaux et européens P. 58
Nos adhérents P. 59

1 **ÉCONOMIE**
RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES
P. 8

2 **ENVIRONNEMENT**
SIMPLIFIER ET PROGRESSER
P. 18

3 **SANITAIRE**
TENDRE VERS L'EXCELLENCE
P. 26

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 2 21/11/2022 14:29

4 QUALITÉ
RENFORCER LES DÉMARCHES COLLECTIVES
P. 32

5 BIENTRAITANCE
SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR
P. 40

6 JURIDIQUE
ACCOMPAGNER LE COLLECTIF
P. 46

7 COMMUNICATION
PROMOUVOIR LES MÉTIERS
P. 52

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 3 21/11/2022 14:29

UGPVB
Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne est un syndicat professionnel qui fédère les Organisations de Producteurs (OP) de viande porcine, de viande bovine en Bretagne et d'œufs en Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

L'UGPVB compte 3 sections et 23 Organisations de Producteurs adhérentes

4 OP BOVIN

PRODUCTION (BRETAGNE)

1600 exploitations avec des vaches allaitantes

Cheptel vaches allaitantes :
97 000

Cheptel vaches laitières :
715 000

Première région d'abattage de gros bovins :
715 000

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 4 21/11/2022 14:29

9 OP PORC

3 009 éleveurs

4 129 élevages

10 921 757 porcs charcutiers et 138 343 animaux de réforme mis en marché

Source : FTE 2021

MOYEN DE PRODUCTION (BRETAGNE)

101 élevages naisseurs : 41 609 PR*

1 940 naisseurs-engraisseurs : 440 232 PR* et 2 669 210 PE*

2 088 élevages engraisseurs + post-sevreurs/engraisseurs : 2 300 956 PE*

Source : BDPorc 2022
* PR = places de reproducteurs
* PE = places d'engraissement

10 OP ŒUF

655 producteurs sur les régions Bretagne, Pays de Loire et Normandie

5,8 milliards d'œufs commercialisés

PRODUCTION (GRAND OUEST)

18,63 millions de poules pondeuses groupement*
dont 60 % en œufs alternatifs (sol, plein-air, Label Rouge et bio)

970 bâtiments de ponte

39 % de la production française

* Poules groupement = lots avec contrat de reprise d'œufs par l'OP

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 5 21/11/2022 14:29

NOS 3 MISSIONS

- **Initier et mettre en œuvre des démarches collectives**
- **Défendre les intérêts des adhérents**
- **Informer, former et conseiller**

NOS COMMISSIONS ET PRÉSIDENTS

Commission Environnement
Christine TOUZÉ

Commission Sanitaire Œufs
Éric GUELLAFF

Commission Economie Œufs
Frédéric CHARTIER

Commission prod. biologique Œufs
Philippe-André RICHARD

Commission Sanitaire Porc
Michel ADAM

Commission Qualité AOP Porc Grand Ouest
Jean-Pierre SIMON

Commission Communication Porc
David RIOU

Comité de pilotage Énergie
Jérôme ORVAIN

Commission Bientraitance
OS Porc Bretagne
Jérôme ORVAIN
Jean-Pierre SIMON

NOTRE GOUVERNANCE

Président
Michel BLOC'H

Vice-Présidents
Philippe DAGORNE
Eric GUELLAFF

Secrétaire
David JOUBIER

Trésorier
Philippe BIZIEN

Directeur
Jacques CROLAIS

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 6 21/11/2022 14:29

NOTRE ÉQUIPE

De gauche à droite :

Olivier Chevrel (Comptabilité), **Thomas Lemoine** (BDporc), **Séverine Lambin** (Assistante BDPorc), **Chloé Duvernay** (Environnement), **Louis Chanoine** (BDPorc), **Gilles Guillaume** (Section œufs/Aides porc), **Jean-Michel Noury** (Environnement), **Jacques Crolais** (Directeur), **Alexis Douillard** (Juridique-Droit public), **Laurie Detrimont** (Qualité/Sanitaire), **Magali Briand** (Qualité/Sanitaire), **Mathilde Roux** (Juridique-Droit privé/ Bientraitance), **Morgane Daniel** (Assistante de direction), **Emilie Charpentier** (Communication)

UNE ÉQUIPE, AUSSI AU SERVICE DE

aop Association d'Organisations de Producteurs Porc Grand Ouest

BDPORC

Comité Régional Porcin Bretagne

Interprofession des Fertilisants Organiques de l'Ouest

OS Porc Bretagne

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 7 21/11/2022 14:29

UGPVB
RAPPORT
D'ACTIVITÉ
TOUTES SECTIONS
UGPVB
UGPVB

1

ÉCONOMIE

RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES

CONTACTS

- Porc : Jacques CROLAIS
- Œuf : Gilles GUILLAUME

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 9 21/11/2022 14:29

NOS ACTIONS 2022

Conjoncture œufs : année atypique très marquée par la crise IAHP et la poursuite du recul de la consommation en œuf bio

• Suivi des marchés (coquille, industrie) en lien avec l'évolution de la consommation : l'œuf « cage » retrouve des couleurs sous l'effet du recul de l'offre provoqué par l'Influenza Aviaire et de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs. L'œuf « sol » poursuit sa forte progression en GMS. A contrario, le marché des œufs bio, comme les autres produits bio, reste à la peine, impacté par le pessimisme ambiant de la consommation des ménages.

• Face au recul de la consommation des œufs bio, la poursuite en 2022 du déclassement de certains élevages, doublé d'une baisse de l'offre globale causée par l'Influenza Aviaire, a conduit à avoir un meilleur équilibre de l'offre « œuf cage » avec le marché en cette fin d'année.

Prospective : la production d'œuf se délocalise

Sur le périmètre grand ouest (10 OP), réalisation d'une enquête d'évolution de la production d'œufs à 18 mois, en octobre 2022.

R&D Bâtiments innovants - BP 2022

Sur les 10 dossiers sélectionnés par le comité de pilotage, déposés et acceptés pour financement par le Conseil Régional : 5 bâtiments construits et en fonctionnement, 4 projets en attente d'autorisation administratives ou en cours de bouclage du plan de financement, 1 dossier abandonné. Les éleveurs et leur OP mettront en commun les données technico-économiques afin de disposer de références collectives.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 10 21/11/2022 14:29

Dumping fiscal à la TVA en Allemagne

Le Bundestag donne raison à la procédure engagée par le collectif des éleveurs de porcs français : en votant une modification de la loi le 21 décembre 2021, il a fait passer le taux de compensation de 10,7 % à 9,5 % pour l'année 2022. Le législateur allemand a proclamé qu'il a tenu compte des conclusions de la Cour des comptes allemandes : cette dernière reprenait l'argumentaire du collectif français animé par l'UGPVB.

Réforme PAC et politiques - Rôle stratégique des OP

• Campagne de promotion (fin 2021 et 2022) du rôle de la production organisée auprès des pouvoirs publics, sur de nombreux enjeux : le pouvoir de marché et la rémunération des éleveurs, la gouvernance de la production assurée par les agriculteurs eux-mêmes, la promotion des Femmes et des Hommes en agriculture, les réponses aux besoins des consommateurs et aux attentes des citoyens, l'accompagnement des politiques publiques, le dynamisme économique dans les campagnes,

• Travaux menés conjointement avec les OP légumes et lait de l'Ouest.

CHIFFRES CLÉS

Conjoncture bovine

Vache « R » moyenne 2022 sur 43 semaines : 5,40 €/kg carcasse

Vache « O » moyenne 2022 sur 43 semaines : 5,05 €/kg carcasse

Jeune Bovin « U » moyenne 2022 sur 43 semaines : 5,35 €/kg carcasse

Jeune Bovin « R » moyenne 2022 sur 43 semaines : 5,24 €/kg carcasse

Conjoncture porc

Prix MPB sur 45 semaines :
moyenne = 1,710 €/kg

Point haut :
2,054 €/kg le 06/10/2022

Point bas :
1,243 €/kg le 13/01/2022

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 11 21/11/2022 14:29

ZOOM

PLAN D'URGENCE ET DE RÉSILIENCE POUR LES ÉLEVEURS DE PORCS

Fin 2021, l'UGPVB rappelait la violence de l'effet ciseaux dont étaient victimes les éleveurs : cours déstabilisé (blocages logistiques en lien avec la COVID 19, restriction des importations chinoises, repli des espagnols et des allemands sur le marché européen) et flambée du prix des matières premières. Sur la période octobre 2021/ avril 2022, la perte de trésorerie était estimée à 400€/truie. Considérant la mesure de l'Etat (Prêt Garanti par l'Etat) insuffisante, l'UGPVB a tiré la sonnette d'alarme dès le 6 janvier 2022 par voie de presse.

Á la réunion régionale de suivi de filières qui s'est tenue à la Préfecture de région le 11 janvier 2022, l'UGPVB :

• Révélait, sur la base de la veille réalisée par Breiz Europe, les soutiens financiers, déployés par les Etats voisins pour soutenir leurs éleveurs de porcs, et ceci sous couvert du régime COVID 19,

• Demandait à l'Etat de mettre en place un plan COVID 19 en faveur des éleveurs de porcs, demande relayée au plus haut niveau de l'Etat.

Le 31 janvier 2022, le Ministre de l'agriculture annonçait un plan de sauvegarde de la filière porcine de 270 M€, avec 3 volets : une aide d'urgence (75 M€), une aide de structuration (175 M€) et un abondement des dispositifs de prise en charge des cotisations MSA (20 M€). Par ailleurs, l'amplification de la flambée prix des matières premières du fait de la guerre en Ukraine a amené le Ministère de l'agriculture à mettre en place un plan de résilience doté de 400 M€, complété de 89 M€ de réserve de crise européenne. Le dispositif a été ouvert du 30 mai au 17 juin 2022 avec une enveloppe de 130 M€ pour le secteur porcin, hors soutien aux intégrateurs.

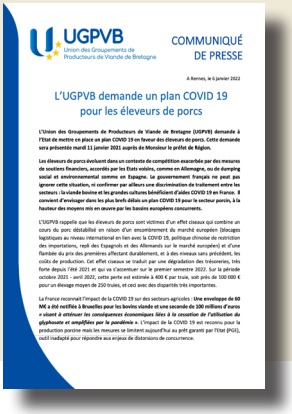

UGPVB
Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Rennes, le 6 janvier 2022

L'UGPVB demande un plan COVID 19 pour les éleveurs de porcs

L'Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne (UGPVB) demande à l'Etat de mettre en place un plan COVID 19 en faveur des éleveurs de porcs. Cette demande sera présentée mardi 11 janvier 2021 auprès de Monsieur le préfet de Région.

Les éleveurs de porcs évoluent dans un contexte de compétition exacerbée par des mesures de soutiens financiers, accordés par les Etats voisins, comme en Allemagne, ou de dumping social et environnemental comme en Espagne. Le gouvernement français ne peut pas ignorer cette situation, ni confirmer par ailleurs une discrimination de traitement entre les secteurs : la viande bovine et les grandes cultures bénéficient d'aides COVID 19 en France. Il convient d'envisager dans les plus brefs délais un plan COVID 19 pour le secteur porcin, à la hauteur des moyens mis en œuvre par les bassins européens concurrents.

L'UGPVB rappelle que les éleveurs de porcs sont victimes d'un effet ciseaux qui combine un cours du porc déstabilisé en raison d'un encombrement du marché européen (blocages logistiques au niveau international en lien avec le COVID 19, politique chinoise de restriction des importations, repli des Espagnols et des Allemands sur le marché européen) et d'une flambée du prix des premières affectant durablement, et à des niveaux sans précédent, les coûts de production. Cet effet ciseaux se traduit par une dégradation des trésoreries, très forte depuis l'été 2021 et qui va s'accentuer sur le premier semestre 2022. Sur la période octobre 2021 – avril 2022, cette perte est estimée à 400 € par truie, soit près de 100 000 € pour un élevage moyen de 250 truies, et ceci avec des disparités très importantes.

La France reconnaît l'impact de la COVID 19 sur des secteurs agricoles : **Une enveloppe de 63 M€ a été notifiée à Bruxelles pour les bovins viande et une seconde de 130 millions d'euros « *visant à atténuer les conséquences économiques liées à la cessation de l'utilisation du glyphosate et amplifiées par la pandémie* ».** L'impact de la COVID 19 est reconnu pour la production porcine mais les mesures se limitent aujourd'hui au prêt garanti par l'Etat (PGE), outil inadapté pour répondre aux enjeux de distorsions de concurrence.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 12 21/11/2022 14:29

ZOOM

RÉFORME PAC- SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS NOUVELLE PROGRAMMATION 2023 - 2027

A l'occasion du comité bâtiment d'avril 2022, le Conseil Régional de Bretagne a informé les filières agricoles du lancement des travaux de préparation de la nouvelle programmation pour la période 2023/2027, dans le cadre de la nouvelle PAC. Il en a présenté les nouvelles orientations :

- Renforcer le modèle d'exploitation familiale,
- Accompagner la transition agro-écologique,
- Consolider la compétitivité des exploitations agricoles.

Alors que la phase transitoire en cours s'appuie sur 2 appels à projets (juin et décembre 2022), l'ambition du Conseil Régional est d'initier la prochaine programmation avec le lancement du 1er appel à projets en mars 2023. Un engagement des premiers dossiers pourrait intervenir en juillet 2023. La définition du prochain programme reposera sur les travaux conjoints entre d'une part les représentants des filières (UGPVB en porc et œuf) coordonnés par la CRAB, et d'autre part le Conseil Régional. Alors que les premières orientations déclinées par le Conseil Régional confirment une inflexion politique forte (L'enveloppe consacrée aux investissements productifs passerait de 80 à 28 % de l'enveloppe globale), la profession a invité le Conseil Régional à intégrer la compétitivité au cœur de sa politique agricole. Cela sous entend la non-introduction de facteurs de distorsion de concurrence par rapport aux autres bassins de production, le soutien aux investissements productifs, la prise en considération de la performance technique comme clé de voute majeure de la performance environnementale et climatique (car synonyme de sobriété). L'aboutissement des discussions devrait intervenir début 2023.

Région Bretagne

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE BRETAGNE

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 13 21/11/2022 14:29

ZOOM

EGALIM 1... EGALIM 2... EGALIM 3 DEMAIN ?

Face à l'échec constaté par tous de la loi « Egalim 1 », le parlement a voté le 18 octobre 2021 une nouvelle loi dite « Egalim 2 » qui vise à protéger la rémunération des agriculteurs. Cette loi s'est donnée pour objectif de défendre le revenu des agriculteurs en rééquilibrant les relations commerciales entre les différents maillons de la chaîne alimentaire et permettre une meilleure prise en compte des coûts de production agricoles dans la formation des prix d'achat.

La loi impose désormais une contractualisation obligatoire sur une durée de trois ans. La proposition de contrat faite par le producteur, son OP ou AOP, doit prendre en compte des indicateurs relatifs aux coûts pertinents de production en agriculture qui devront figurer dans le contrat pour la détermination du prix. C'est dans cet esprit que l'AOP Porc Grand Ouest a proposé à tous les abatteurs, un accord cadre proposant une formule de prix de base qui intègre les indicateurs de coût de production.

Afin de répondre aux obligations de la nouvelle loi, les abatteurs ont refusé ces nouvelles conditions tarifaires et n'ont pas poursuivi les négociations concernant notamment le prix de base. En effet aucune loi ne peut contraindre des parties à négocier si elles ne le souhaitent pas, malgré toute la bonne volonté de l'un des acteurs.

Dans son discours fait à l'occasion des Terres de Jim, le Président de la République n'a pas exclu une loi EGALIM 3.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 14 21/11/2022 14:29

ZOOM

OUI À LA LIBERTÉ ALIMENTAIRE, NON AU DIKTAT ET AU HARCÈLEMENT DES MINORITÉS RADICALES

Le sujet lié à notre alimentation est une préoccupation majeure au sein de notre société et se place au cœur des débats dans les cercles familiaux ou amicaux. Il est parfois difficile pour les salariés et les éleveurs de nos filières d'alimenter ces débats avec des arguments convaincants tant les préjugés persistent, du fait des vidéos chocs filmées dans les abattoirs et dans les élevages. Le collectif des Z'Homnivores, auquel participe l'UGPVB, a multiplié les initiatives en 2022 :

- **Veille permanente « social listening »** sur les mouvements animalistes/antispécistes,
- **12 newsletters et clips vidéos** diffusés en interne,
- **Production et diffusion de vidéos** sur les réseaux sociaux,
- **Février 2022** : production et diffusion d'une vidéo sur les éleveurs victimes de L214, 350 000 vues,
- **Mars 2022** : point presse à Paris « L'animalisme est une menace pour La Liberté Alimentaire »,
- **Mai 2022** : Fresque Peace & Food chez Etienne Fourmont (Sarthe). Inauguration en présence de la presse et de 3 députés.
- **Réalisation et diffusion de 2 MOOC** : « Bientraitance animale » et « L'acceptabilité sociétale d'élever et d'abattre des animaux pour s'en nourrir »,
- **Loi sur la protection des lanceurs d'alerte** : rédaction d'amendements, sensibilisation des parlementaires et des organisations filières,
- **Loi de Finances 2023** : soutien à l'amendement Le Fur et suivi des débats au Sénat,
- **Suivi des controverses animalistes** : Magazine Arrêt sur images, Magazine Reflets, Tribune JDD « Protégeons ceux qui nous nourrissent », Article JDD « Ils ont totalement vrillés, enquête sur le vrai visage de l'association L214 » (Octobre 2022).

LES Z'HOMNIVORES
Pour la liberté alimentaire

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 15 21/11/2022 14:29

CHIFFRES CLÉS

Aides PCAEA 2015/2022

(411b + 412 sur 13 appels à projets)

Bovin viande : **253** dossiers
8,468 M€ (3,91 %/total)

Porc : **1 638** dossiers
48,047 M€ (22,19 %/total)

Œuf : **434** dossiers
11,88 M€ (5.82 %/total)

Lait : **2 932** dossiers
100,29 M€ (46,3 %/total)

Volaille de chair: **819** dossiers
21,83 M€ (10,08 %/total)

Plan de relance :

Pacte Biosécurité et Bien Être animal

Enveloppe Bretagne 2021 et 2022 : 13,74 M€

Bilan à juillet 2022 :

- Bovin viande : 6 dossiers, 0,249 M€ (2,36 %/total)
- Porc : 142 dossiers, 4,518 M€ (42,87 %/total)
- Œuf : 60 dossiers, 2,737 M€ (25,97 %/total)
- Lait : 71 dossiers, 1,122 M€ (10,65 %/total)
- Volaille chair : 58 dossiers, 1,204 M€ (11,42 %/total)

PRODUCTION D'ŒUFS :

2021 :

- Monde : environ 90 millions tonnes
- + 0,9 % par rapport à 2020

2022 :

- Monde : baisse inédite
- Influenza Aviaire : env. 100 millions de poules touchées
- Prévision : - 0,3 % (USA : -4,7 %, UE : estimation à – 3%)

FRANCE : N°1 EN UE

2021 :

- 15,7 milliards d'œufs (972 000 tonnes)
- + 3,7 % par rapport à 2020

2022 : baisse importante : 3 millions de poules pondeuses éliminées par la 1ère vague IAHP (1er semestre)

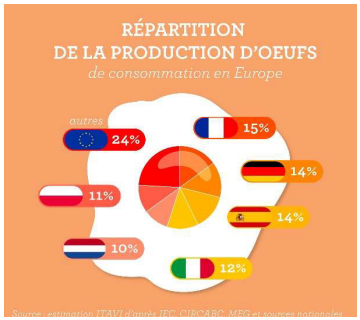

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 16 21/11/2022 14:29

La commercialisation des œufs, 3 grands marchés distincts :

- Œuf coquille :
  - Achats ménages en magasin : 44%
  - Utilisation en RHD : 21%
- Ovoproduits en RHD et IAA : 35%

Consommation lissée d'œufs et d'ovoproduits dans les différents pays de l'UE27 en 2021 par habitant

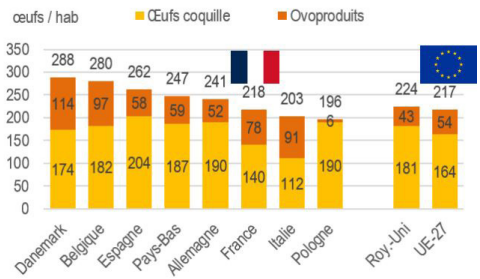

Source : ITAVI d'après IEC, SSP, CIRCABC, sources nationales et Comext

Répartition de la consommation d'œufs en coquille selon les modes d'élevage

- Œuf alternatifs : 3/4 des oeufs vendus en magasins
- Œuf élevage au sol : part de marché x 2,4 depuis 2019

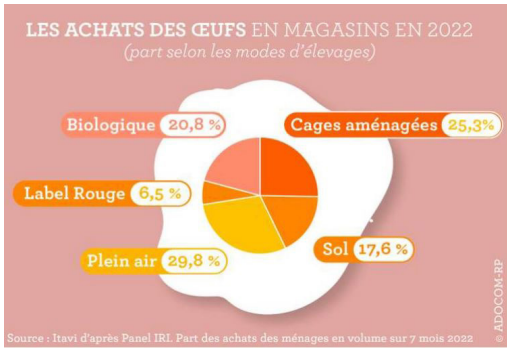

Œuf de France : un gage d'origine reconnu (2021)

- > 70 % des œufs vendus en GMS en coquille,
- 28 % des ovoproduits.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 17 21/11/2022 14:29

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 18 21/11/2022 14:29

2

ENVIRONNEMENT
SIMPLIFIER ET PROGRESSER

Responsables professionnels
Christine TOUZÉ

CONTACTS
- Alexis DOUILLARD
- Chloé DUVERNAY
- Jean-Michel NOURY

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 19 21/11/2022 14:29

NOS ACTIONS 2022

LA COOPÉRATION AGRICOLE
PÔLE ANIMAL

Directive sur les émissions industrielles (IED)

• Analyse technique et juridique de la proposition faite par la Commission européenne,
• Contribution auprès de LCA* pour proposer des amendements,
• Courrier aux députés européens, pour alerter sur la nécessité d'un cadre réglementaire « IED » adapté aux spécificités de l'élevage.

Installations classées pour l'environnement (ICPE)

• Rencontre avec les administrations (DDPP/DDTM*) 22 et 29 sur l'instruction des dossiers ICPE,
• Rencontre DREAL* Bretagne le 17 mars,
• Nouvelle procédure de cessation d'activité d'une ICPE : contacts avec les entreprises certifiées pour établir les attestations nécessaires à la cessation d'activité, afin d'en estimer le coût.

Prévention des risques en ICPE (régime autorisation)

• Appui auprès de LCA pour demander une approche adaptée aux spécificités de l'élevage dans la réglementation sur la prévention des risques accidentels (Stockage des matières dangereuses, plan de zones à risque, consignes de sécurité),
• Contribution technique au projet d'arrêté de prescriptions ICPE « élevage » proposé par le Ministère, et information des OP.

Prévention des pollutions accidentelles aux effluents d'élevage (29)

• Signature par l'UGPVB et les OP du protocole de prévention proposé par le Préfet du Finistère,
• 230 audits en élevage réalisés par les OP depuis 2020.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 20 21/11/2022 14:29

Directive Nitrates

• Contribution à la consultation publique sur les projets de textes nationaux du 7ème programme d'action Nitrates,

• Participation aux travaux du CAR* Environnement pour la mise en place d'une « Expérimentation Nitrates » dans le cadre du cahier des charges national Innov'Azote.

Programmes d'actions Nitrates en bassin versant « algues vertes »

• Rencontre du Sous-Préfet en charge du dossier « algues vertes »,

• Recours contentieux contre les dispositions jugées excessives de l'arrêté « PAR6bis ».

Gestion de la ressource en eau

• Veille réglementaire : diffusion aux OP d'une information sur les principales nouveautés du SDAGE* Loire-Bretagne 2022-2027,

• Diffusion d'un document technique sur les systèmes de récupération d'eaux pluviales existant en élevage,

• Participation à l'Assemblée Bretonne de l'Eau présidée par la Région Bretagne.

Interprofession des Fertilisants Organiques de l'Ouest (IF2O)

Animations de l'association

Gestion des déchets d'élevage

• Organisation avec le CRAVI* Bretagne et Adivalor d'une opération pilote pour la collecte des emballages de produits nutritionnels, prévue en 2023,

• Rencontre du Syndicat du Médicament vétérinaire pour étudier la gestion des emballages de produits vétérinaires.

ADIVALOR

CRAVI
Promouvoir et défendre
la filière volaille en Pays de la Loire

* LCA : La Coopération Agricole
* DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
* DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
* DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
* CAR : Conseil Agricole Régional
* SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de la Gestion des Eaux
* CRAVI : Comité Régional AVIcole

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 21 21/11/2022 14:29

ZOOM

NOUVEL APPEL D'OFFRE D'ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ

Au 31 décembre 2022 et après 4 ans, le contrat de fourniture d'électricité des adhérents à Offrelec'Ouest arrivera à échéance. C'est pourquoi l'AOP Porc Grand Ouest et la section œufs de l'UGPVB ont lancé un nouvel appel d'offre tout au long de l'année 2022 pour poursuivre cette démarche collective à partir **du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025**.

Près de 2000 compteurs, représentant un total de 350 GWh, se sont ainsi engagés au cours du 1er trimestre 2022. Cela a permis au comité de pilotage Offrelec'Ouest (Composé de techniciens et d'éleveurs adhérents à l'AOP Porc Grand Ouest et à la section œufs de l'UGPVB) de négocier un nouveau cadre contractuel, en s'appuyant sur les retours d'expérience et le bilan
positif des démarches précédentes. Cela intervient dans un **contexte inédit d'explosion des prix de l'énergie** sur le marché européen depuis fin 2021.

Différents fournisseurs d'électricité ont été consultés durant l'été. **L'offre finale a été signée chez Eni**. L'électricité sera désormais achetée sur la base d'une **formule de fixation du prix**, plus complexe mais aussi plus souple que le système de prix fixe utilisé jusqu'ici. Elle sera ainsi mieux adaptée aux circonstances exceptionnelles actuelles. Ce dispositif permettra aux éleveurs de **bénéficier des opportunités de marché, et de suivre la détente des prix** qui s'anticipe pour les années 2024 et 2025.

Une forte augmentation des factures d'électricité reste à prévoir en 2023, en comparaison à l'année 2022. L'objectif de la démarche collective reste de contenir au maximum cette hausse.

aop Association d'Organisations de Producteurs Porc Grand Ouest

OFFRELEC'OUEST

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 22 21/11/2022 14:29

ZOOM

VALORISATION DES GROUPES ÉLECTROGÈNES

Depuis décembre 2021, les circonstances exceptionnelles du marché de l'énergie impactent profondément les prix et la disponibilité de l'électricité pour les années à venir, et particulièrement pour l'hiver 2023. Les conjonctures internationale (guerre en Ukraine), nationale (disponibilité des centrales nucléaires) et météorologique (hiver/froid) font craindre des ruptures d'approvisionnement en électricité. L'Etat a donc invité les fournisseurs à mettre en place des actions qui permettraient de stabiliser le réseau électrique français.

Dans ce cadre, Eni a mis en place une offre visant à rémunérer les éleveurs de la démarche collective Offrelec'Ouest, prêts à actionner leurs groupes électrogènes sur les mois de novembre et décembre 2022.

Le comité de pilotage Offrelec'ouest, les OP et leurs adhérents ont donc été sollicités courant octobre pour évaluer l'état du parc des groupes électrogènes, et leur capacité à être mobilisés de 8h à 20h, du lundi au vendredi, pendant deux mois. Près de 300 compteurs ont contractualisé cette offre par la suite.

Fin 2022, Eni et le comité de pilotage travaillent à la poursuite de cette opération pour le reste de l'hiver, dans le cadre du nouveau contrat Offrelec'Ouest. En fonction de l'évolution du contexte et des conditions météo, le dispositif sera élargi pour inclure de nouveaux élevages.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 23 21/11/2022 14:29

ZOOM

LES ENJEUX DU DOSSIER CARBONE EN PRODUCTION PORCINE

En production porcine, l'alimentation et les effluents sont les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre. L'amélioration des performances techniques (indice de consommation, gestion des effluents, etc.) contribue donc directement à l'amélioration du bilan carbone. Il est donc essentiel de poursuivre la modernisation des élevages et d'inscrire le dossier carbone dans le celui de la souveraineté alimentaire.

Les travaux engagés en 2021 par l'UGPVB, se sont poursuivis sur 2022 :

- Animation du groupe de travail « carbone » rassemblant les OP porc, afin de produire une analyse partagée sur ce dossier,
- Commande d'une étude auprès de l'ESA d'Angers pour établir un bilan des connaissances disponibles,
- Intervention auprès de la Région Bretagne, aux côtés des autres productions agricoles, pour demander que la stratégie régionale « carbone » intègre pleinement le rôle nourricier de l'agriculture bretonne,
- Au SPACE, remise au Ministre de l'agriculture, d'un dossier sur les enjeux du dossier carbone pour la production porcine de l'Ouest (cf. photo),
- Participation de l'UGPVB au comité de pilotage sur la méthodologie « Label bas carbone porc» animé par l'IFIP.

Ces travaux doivent se poursuivre dans le cadre du groupe de travail animé par l'AOP Porc Grand Ouest, notamment pour étudier les pistes de valorisation économique des progrès réalisés par les éleveurs en terme de bilan carbone. La prochaine étape sera, pour les OP, de réaliser des audits en élevages pour tester les méthodologies.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 24 21/11/2022 14:29

ZOOM

VALORISATION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE

Alors que la pression d'azote organique tend à diminuer en Bretagne depuis plusieurs années du fait de la baisse des cheptels, la flambée des cours des engrais minéraux liée au conflit en Ukraine a rendu encore plus évidente l'intérêt de l'utilisation des effluents d'élevage comme une ressource en terme de matière fertilisante. Ainsi, un courrier FRSEA/UGPVB a été adressé au Préfet de Bretagne pour demander la possibilité de déroger temporairement aux Seuils d'Obligation de Traitement (SOT) lors des épandages du printemps 2022. Cette dérogation a été accordée par le Préfet de Bretagne, en cohérence avec le volet « azote » du plan de résilience du gouvernement français. Des démarches ont également été engagées pour renouveler cette dérogation lors des épandages de 2023. Il s'agira à ce stade seulement d'une dérogation. Aussi, les éleveurs devront réaliser au préalable les formalités auprès de l'administration (formulaire à compléter). Des travaux sont conduits avec les OP et au sein du CAR pour élaborer des propositions visant plus largement à proposer une réforme des SOT dans le cadre du Programme d'Actions Nitrates breton.

CHIFFRES CLÉS DU SERVICE ENVIRONNEMENT

Les publications

62 Mails d'informations aux services environnement
6 Infos environnement
8 Infos électricité

Travaux du réseau

2 Journées « Actu environnement »
4 Commissions environnement
5 Groupes de travail thématiques
7 Comité de pilotage électrique
10 Consultations des référents des OP

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 25 21/11/2022 14:29

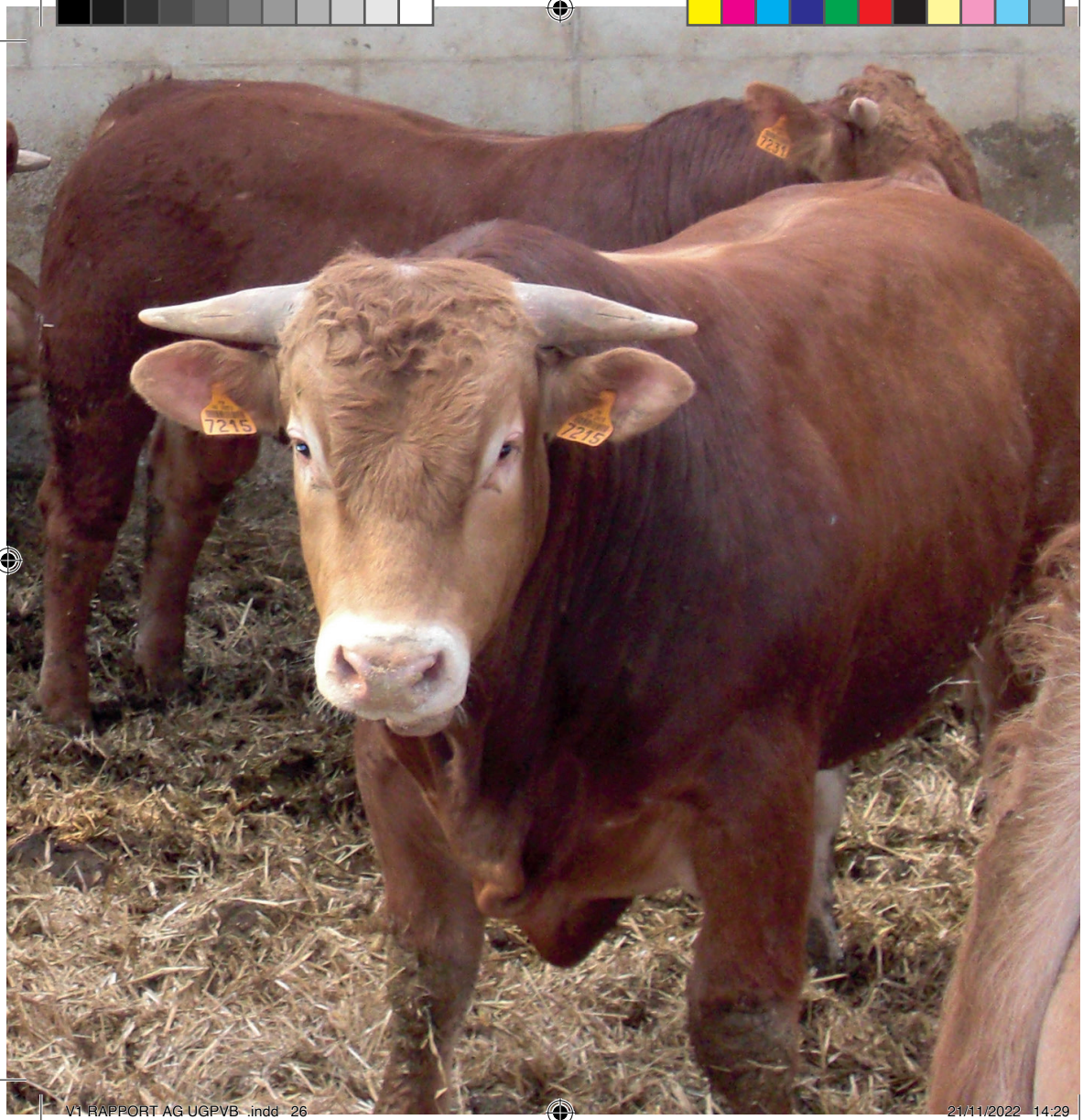

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 26 21/11/2022 14:29

3

SANITAIRE

TENDRE VERS L'EXCELLENCE

Responsables professionnels
- Porc : Michel ADAM
- Œuf : Éric GUELLAFF
- Bovin : Philippe DAGORNE

CONTACTS
- Porc : Laurie DETRIMONT et Magali BRIAND
- Œuf : Gilles GUILLAUME

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 27 21/11/2022 14:29

NOS ACTIONS 2022

Plan régional de lutte contre le SDRP

• Suivi de la Charte OS Porc Bretagne « Protection des élevages SDRP négatifs et intermédiaires »,

• Participation au programme de Recherche & Développement de l'ANSES sur 3 thématiques :

- Protéger les élevages négatifs et intermédiaires SDRP,
- Vaccins SDRP,
- Suivi des souches SDRP.

• Préparation d'une matinée conférence OS Porc Bretagne / ANSES « Le SDRP, se protéger et le maîtriser » qui se tiendra en décembre 2022.

Biosécurité

Pilotage du comité régional de suivi de la mise en œuvre de la biosécurité en élevage : bilan trimestriel de la réalisation des audits « Pig Connect Biosécurité ».

Exercice PISU (Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence)_ PI-ZHU

• Simulation d'une crise consécutive à la découverte d'un foyer de Fièvre Porcine Africaine dans un élevage du Finistère : réunion de restitution finale en décembre 2021,

• Octobre 2022 : test en élevage du matériel de dépeuplement en coordination avec les services de l'Etat et les détenteurs du marché public « dépeuplement d'animaux en élevage ». (Cf. zoom p.29)

Epidémiosurveillance

Participation active au RESAVIP (Reseau national de Surveillance des Virus Influenza chez le Porc) et édition d'une synthèse trimestrielle.

Veille sanitaire

Fièvre Porcine Africaine, antibiotiques, Influenza porcine type A.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 28 21/11/2022 14:29

ZOOM

EXERCICE PLAN D'INTERVENTION SANITAIRE D'URGENCE PPA «PI-ZHU»

Cet exercice, démarré en 2020, piloté par les services de l'administration en collaboration avec l'OS Porc Bretagne, simule la gestion d'une confirmation de foyer de Fièvre Porcine Africaine en élevage. La découverte de ce foyer fictif vise à étudier toutes les phases d'une crise de grande ampleur et de longue durée, en cas de survenue d'une telle crise. Après la réunion de restitution des travaux qui s'est tenue en décembre 2021, un test fictif du matériel de dépeuplement a été mené en condition réelle au sein d'un élevage le 20 octobre 2022. Ce test avait pour objectifs principaux de :

- Tester et présenter le protocole d'intervention, avec des porcs charcutiers et de réforme,
- Réaliser des vidéos qui deviendront des supports de formation et d'information.

BIOSECURITE EN ÉLEVAGE : UNE PRIORITÉ

A ce jour, la France est indemne de Fièvre Porcine Africaine (FPA) mais la dynamique de déplacement du virus en Europe (Allemagne et Italie) fait peser une menace permanente sur les populations de porcs et de sangliers de l'Hexagone. La réalisation d'audit Pig connect biosécurité au cours de ces deux dernières années ont permis aux éleveurs, vétérinaires et OP, de connaître le niveau de biosécurité de chaque site d'élevage et d'agir en conséquence pour protéger leurs élevages et la filière. La Bretagne est la région française la plus avancée pour la mise en œuvre de la biosécurité (42 % d' élevages ont un audit complet, avec une moyenne de 92 % de conformité) mais les éleveurs, les vétérinaires et les OP doivent maintenir leurs efforts pour vérifier tous les points de biosécurité et atteindre une protection efficiente.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 29 21/11/2022 14:29

Veille sanitaire

• Relais aux responsables production, vétérinaires, correspondants qualité et sanitaire, de toutes les informations sanitaires se rapportant à la filière œuf,
• Actualité 2022 dominée par l'épidémie d'Influenza Aviaire hautement pathogène (IAHP) qui a sévit sans discontinuer (Cf. zoom p.31).

Crise épidémie Influenza Aviaire

• Participation active aux nombreuses réunions hebdomadaires de suivi de crise IAHP, tenues en 2022 avec les services de l'Etat (DRAAF) en Bretagne et en Pays de Loire,
• Réalisation de 6 commissions sanitaires,
• Animation d'un groupe de travail enfouissement des cadavres en élevages, recensement des stations de lavage/désinfection…

ZOOM

ÉVOLUTION DU PLAN DE LUTTE NATIONAL CONTRE LA SALMONELLES

Depuis 2020, la prévalence salmonelles du maillon « ponte œuf » de consommation est au-dessus du seuil de 2% fixé par l'Europe. Cette dégradation doublée d'un corpus réglementaire confus, a conduit la DGAL à revoir le dispositif réglementaire français de lutte. Pour se faire, la DGAL a créé plusieurs groupes de travail spécifiques et un groupe dédié aux aspects transfilières. 7 réunions d'échange DGAL/profession ont eu lieu, sans compter les échanges interne au CNPO (7 commissions techniques) et interne à l'UGPVB (6 commissions sanitaires). Cette révision se traduira, fin 2022, par la publication d'un nouvel arrêté de surveillance en production d'œuf de consommation. Une des avancées majeures est l'accès au vaccin vivant pour la vaccination.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 30 21/11/2022 14:29

ZOOM

ÉPIDÉMIE INFLUENZA AVIAIRE : UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT

Suite aux 3 crises IAHP précédentes ayant principalement touché la filière foie gras du sud ouest, l'année 2022 restera marquée par une évolution importante de cette épidémie à plusieurs niveaux. Bien que les élevages de canards soient restés une cible dominante du virus, celui-ci a touché de nombreux élevages de dindes ou de Gallus (poules/poulets) en région Pays de la Loire, au 1er semestre 2022. Le virus a été fortement disséminé par une tempête, cela s'est traduit par une situation vendéenne très vite hors de contrôle. Le bilan de la saison 2021/2022 (1ère vague) est édifiant :

- **1 378 foyers,**
- **19,3 millions de volailles abattues,**
- **1,1 milliards € d'aides sanitaires et économiques**

Après un répit très court, depuis août 2022, la France subit une 2ème vague qui, au 8 novembre, avait touché **49 élevages** et **46 basse-cours ou autres**. Cette situation sans précédent s'explique par une avifaune totalement touchée par l'IAHP. Les migrations descendantes jusqu'à fin janvier (pic fin novembre) ne font que renforcer le risque. Depuis le 8 novembre, le risque est au niveau « élevé » comme chez la plupart de nos pays voisins. L'aviculture vit une crise sanitaire mondiale et récurrente. Elle attend beaucoup de la vaccination qui ne sera a priori, pas prête au mieux avant l'hiver 2023/2024.

CHIFFRES CLÉS

300 Mails aux OP en 2022

Environ 40 réunions spécifique IAHP suivies sur le grand-ouest et au niveau national

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 31 21/11/2022 14:29

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 32 21/11/2022 14:29

4

QUALITÉ

RENFORCER LES DÉMARCHES COLLECTIVES

Responsables professionnels
- Porc : Jean-Pierre SIMON
- Bovin : Philippe DAGORNE

CONTACTS
- Porc : Laurie DETRIMONT
- Œuf : Gilles GUILLAUME

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 33 21/11/2022 14:29

NOS ACTIONS 2022

Cahier des charges VPF et QT

• Suivi des engagements, des référencements et des déréférencements au niveau régional,
• Suivi du plan de contrôle externe QT.

Cahier des charges LPF / Le porc français

Déploiement officiel, depuis mai 2022, du nouveau socle de base de la filière porcine. Evolution du cahier des charges « élevage » sur la base des bilans de contrôles réalisés par les OP en élevage en 2020 et 2021.

BDPORC : fiabilisation des données

Animation et administration en Bretagne.

R&D : Projet Datajambon labellisé Valorial® (Cf. zoom p.37)

Objectifs du projet en cours :
• Tester en abattoir, 3 technologies et 7 appareils, pour prédire la qualité technologique du jambon,
• Identifier la ou les techniques les plus fiables et industrialisables.

BD Pondeuse : suivi de l'évolution de la base de données nationale.
ATM Ponte : suivi du dossier.
Œuf de France : suivi de l'application du cahier des charges collectif de la filière, en lien avec le CNPO*.

Audits biosécurité

Expertise par la commission sanitaire, des 2 outils disponibles (EVA, PULSE) en vue d'accompagner la filière œuf dans son choix et dans sa mise en œuvre des audits biosécurité imposés par l'arrêté biosécurité du 29 septembre 2022.

Autocontrôle IAHP

Suivi du niveau de réalisation au sein des OP œufs du grand Ouest, en lien avec la réglementation Influenza Aviaire.

Charte Sanitaire : suivi du plan de lutte national salmonelles.

* QT : Qualité/Traçabilité
* CNPO : Comité National pour la Promotion de l'Œuf

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 34 21/11/2022 14:29

ZOOM

LE PORC FRANÇAIS / LPF

Pour constituer le nouveau socle de base des bonnes pratiques de la filière porcine française, les représentants professionnels ont souhaité faire évoluer la démarche phare «Le Porc Français», qui se restreignait jusqu'alors à la traçabilité.

Sur la base de contrôles effectués en élevages en 2020 et 2021 par les OP, le cahier des charges et le plan de contrôle « Le Porc Français » ont été finalisés et les 1ers référencements officiels ont démarré en mai 2022. L'objectif est de faire disparaître, début 2024, les démarches VPF et QT pour ne disposer que d'un seul et même cahier des charges rattaché au logo Le Porc Français.

Pour faciliter l'engagement des éleveurs et le référencement des élevages dans ce nouveau cahier des charges, l'application Pig Connect LPF, permet aux éleveurs de s'autodiagnostiquer et aux techniciens de contrôler les sites d'élevage.

MARQUAGE DES ŒUFS EN ELEVAGES (EN LIEN AVEC LE CNPO)

En 2022, la révision en cours de la réglementation européenne sur les normes de commercialisation des œufs, a relancé ce dossier. Le SNIPO (Syndicat des centres d'emballage) est favorable à la généralisation du marquage des œufs en élevages face à la double possibilité permise aujourd'hui : élevage ou 1er centre d'emballage. Dans les petits élevages en ramassage manuel et sans emballeuse, son application est contraignante car chronophage (marquage manuel). Plus globalement, c'est aussi une question de compensation des frais induits pour les éleveurs. Ce sujet devrait être tranché début 2023

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 35 21/11/2022 14:29

ZOOM

ÉVOLUTION DE LA BASE DE DONNÉES AVICOLE

En 2018, le CNPO (Interprofession de l'œuf) a créé une base de données «BD pondeuses» pour y enregistrer les élevages et mouvements au sein de cette filière. BD Pondeuses n'est pas une base déléguée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas reconnue par le Ministère pour la gestion de la filière œuf. En lien avec le projet SINEMA (Système Informatique National d'Enregistrement des Mouvements d'Animaux), l'Etat a lancé en décembre 2021, un appel d'offre pour créer une seule base de suivi des mouvements pour toutes les espèces avicoles (plusieurs bases existantes aujourd'hui). Fédérées dans une même association, les interprofessions avicoles (ANVOL, CIFOG, CNPO…) ont répondu de façon unie et ont été retenues. Cet outil unique, dont la construction sera financée par l'Etat, permettra de :

1. gérer plus efficacement les crises,
2. gagner en efficience par une connaissance exhaustive des mouvements,
3. répondre à des besoins non réglementaires.

Sa mise en service est prévue à l'horizon 2024.

CHIFFRES CLÉS (SOURCE : BD PONDEUSES)

Au 7 septembre 2022, les 44,837 millions de poules pondeuses (Mpp) enregistrées dans la base (soit 96% d'exhausitivité), étaient répartis de la façon suivante :

Cage : 12,017 Mpp, soit 26,80 %
Sol : 10,577 Mpp, soit 23,59 %
PPA* : 11,757 Mpp, soit 26,22 %
PPA label Rouge : 3,095 Mpp, soit 6,90 %
Bio : 7,391 Mpp, soit 16,48 %

*Poules Plein Air

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 36 21/11/2022 14:29

ZOOM

DATAPORC : POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES JAMBONS

L'amélioration de la qualité technologique des jambons (capacité du muscle à être transformé) entre dans un des axes majeurs de la filière porcine. Á ce jour, l'éleveur ne connait pas la qualité technologique des carcasses issues de ses animaux et plus particulièrement celle des jambons, produit phare de la charcuterie française. Il apparaît dès lors indispensable et nécessaire de connaître la prédiction de celle-ci au niveau de l'abattoir pour la lier à chaque élevage, permettant ainsi à l'éleveur de progresser. Le projet DATAPORC* est coordonné par l'UGPVB et rassemble l'IFIP, Uniporc-OUEST, les abattoirs BIGARD (ABERA et SOCOPA châteauneuf), KERMENE et COOPERL. Il doit permettre de :

• Valider ou non la performance de 7 appareils de prédiction de la qualité technologique des jambons dans un environnement industriel (abattoir/découpe),

• Choisir le ou les appareils les plus adaptés (qualité de prédiction, intégrabilité industrielle et coût),

• S'accorder collectivement sur une note « qualité technologique » à transmettre aux éleveurs, OP, abattoirs.

A ce stade, les 1ers essais dans 2 abattoirs ont montré des résultats encourageants. Les conclusions de ces travaux, attendus en septembre 2025, doivent permettre aux abatteurs d'améliorer le tri des jambons en fonction des marchés ciblés.

* Labellisé par le pôle de compétitivité Valorial et soutenu financièrement par le Conseil Régional de Bretagne.

Valorial
OSONS L'ALIMENT PLUS INTELLIGENT

Région Bretagne

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 37 21/11/2022 14:29

CHIFFRES CLÉS

Adaptation de la production d'œufs au marché

Réalisation d' **1** enquête prospective en octobre 2022 pour suivre l'évolution de la production d'œufs à l'horizon juin 2024 sur le grand ouest.

Evolution des poules en alternatif

- 2016 : objectif 50% de pp en élevages alternatifs en 2022
- 2017 : 36,7%
- 2018 : 42%
- 2019 : 53% (objectif dépassé)
- 2021 : 67% (contre 58% en moyenne en UE)

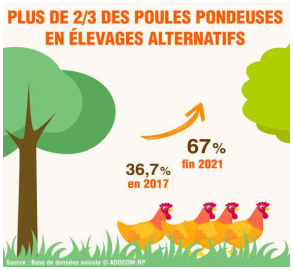

Répartition des modes d'élevages de poules pondeuses (pp) en France en 2021 Source : CNPO - BD pondeuses

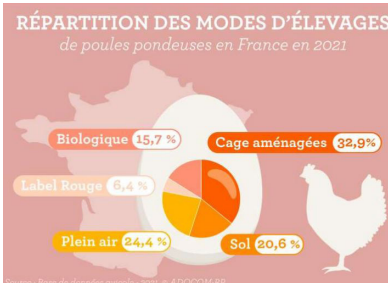

NB : l'objectif de 50 % de pp en systèmes alternatifs en 2022, fixé par le CSA (Contrat Sociétal d'Avenir) de la filière dans le cadre des Etats Généraux de l'Alimentation a été atteint avec plus de 2 ans d'avance. C'est la cause première des difficultés rencontrées par des éleveurs cages encore chargés d'amortissements et en fin de contrat de reprise d'œufs en 2021 mais aussi par des éleveurs bio victimes du développement trop rapide de l'offre sur ce segment.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 38 21/11/2022 14:29

CHIFFRES CLÉS (SOURCE : BDPORC, octobre 2022)

Notification des mouvements en Bretagne

86 % des mouvements sont notifiés dans les délais réglementaires, soit avant 7 jours (+6 % vs 2021)

2 % des mouvements sont notifiés à plus de 28 jours (-1 % vs 2021)

Indicateur «Maîtrise du risque trichine»

Sites reconnus : **4 800** (90 % des sites actifs)

Sites non reconnus : **21** (0,4 % des sites actifs)

Indicateur « Plein air trichine »

Sites reconnus : **286** (5 % des sites actifs)

Référencement des élevages de porcs

4 386 sites QT (82 % des sites actifs)

4 669 sites VPF porcs charcutiers (87 % des sites actifs)

2 100 sites VPF coches (98 % des sites actifs avec truies)

Liens actifs TATOUPA

1 377 (+2.8 % vs 2021)

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 39 21/11/2022 14:29

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 40 21/11/2022 14:23

5

BIENTRAITANCE

SAVOIR-FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Responsables professionnels Porc
Jérôme ORVAIN
Jean-Pierre SIMON

CONTACTS

- Porc : Mathilde ROUX
- Œuf : Gilles GUILLAUME

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 41 21/11/2022 14:29

NOS ACTIONS 2022

FAQ

Mise à jour de la foire aux questions mise en place par l'administration et animée par la CRAB, sur les évolutions réglementaires qui touchent aux matériaux manipulables, à l'abreuvement et à l'alimentation.

NH3

Mise en place avec les OP, de prises de mesures dans des élevages afin de faire un état des lieux au regard du seuil de 20 ppm.

Mise à mort à la ferme

A la suite de multiples demandes de la profession, le décret qui autorise la mise à mort à la ferme pour des animaux blessés ou atteints d'une maladie entraînant des douleurs ou souffrances intenses sans autre possibilité d'atténuer leur douleur, est paru le 5 février 2022. Ce décret permet ainsi à la France de se mettre en conformité avec la réglementation européenne. La profession est désormais dans l'attente de la parution du guide pratique sur la mise à mort à la ferme co-construit avec l'administration, les vétérinaires et l'IFIP.

Photovoltaïque sur les parcours avicoles

Participation à la réflexion nationale sur la place du photovoltaïque sur les parcours avicoles. L'aménagement de ces parcours est un véritable enjeu d'image de filière en lien avec les diverses réglementations qui s'y appliquent : environnement, bien-être animal, normes de commercialisation des œufs, sanitaire…

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 42 21/11/2022 14:29

ZOOM

FORMATION RÉFÉRENT BIEN-ÊTRE ANIMAL

En décembre 2020, le Ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, annonçait 15 mesures « pour renforcer la lutte contre la maltraitance animale et améliorer le bien-être des animaux domestiques ». Le décret du 18 décembre 2020, a ainsi mis en place l'obligation de désigner un référent bien-être animal dans tous les élevages d'animaux à partir du 1er janvier 2022, avec une formation spécifique obligatoire pour les éleveurs de porcs et de volailles. Les organisations professionnelles, l'OS Porc Bretagne et les instituts techniques ont été consultés pour :

• la rédaction de l'arrêté du 16 décembre 2021 qui précise les modalités de désignation de ces référents,

• la rédaction de l'instruction technique du 5 mai 2022 qui précise les modalités de mise en œuvre de la formation.

La formation se compose d'un module en distanciel de 2 heures, disponible depuis septembre et d'une formation labellisée « bien-être animal » de 7 heures, le label étant délivré par VIVEA et OCAPIAT et formalisée par le sigle «BEA».

La formation doit être effectuée en 18 mois et est valable 7 ans. La profession se félicite des démarches qu'elle a engagées, qui ont permis d'aboutir à la reconnaissance des formations BEA déjà suivie par les éleveurs, entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2022. Ces éleveurs doivent malgré tout réaliser la formation en distanciel.

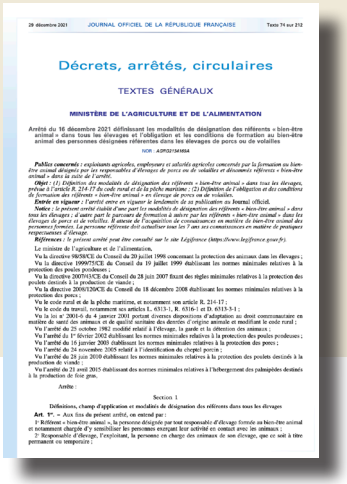
28 décembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 74 sur 212

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 16 décembre 2021 définissant les modalités de désignation des référents « bien-être animal » dans tous les élevages et l'obligation et les conditions de formation au bien-être animal des personnes désignées référentes dans les élevages de porcs ou de volailles

NOR : AGRG2134404A

43

ZOOM

FIN DE L'ÉLIMINATION DES POUSSINS MÂLES : LE DISPOSITIF EST LÀ, RESTE À LE METTRE EN ŒUVRE

En élevage de poules destinées à la production d'œufs, le décret du 6 février 2022, dit «ovosexage» a fixé pour les couvoirs, l'échéance d'interdiction d'élimination des poussins mâles au 1er janvier 2023. Ainsi, au 31 décembre 2022, les élevages devront tous être équipés d'un matériel opérationnel pour ovosexer leur production de poulettes en souches brunes, les souches blanches étant exclues du champ du décret.

Sur le plan financier, il a été convenu, dès l'initiation du dossier, avec les pouvoirs publics, que le surcoût de 50 millions d'€ par an lié aux nouvelles techniques ne devait pas être supporté par les éleveurs. Dans cet esprit, le Conseil du CNPO a validé, le 14 octobre 2022, un accord interprofessionnel pour assurer le financement de ce surcoût par la distribution, sur les 2 prochaines années. L'État, via FranceAgriMer, a accompagné les couvoirs à s'équiper en machines de sexage à hauteur de 10,5 M€.

La section oeuf de l'UGPVB suivra de près la mise en œuvre de cet accord : cette nouvelle charge, dont la collecte a été imputée aux centres de conditionnement, devra réellement être payée par la distribution et non par leurs fournisseurs amont.

L'Allemagne, 2ème pays engagé en faveur de l'arrêt de l'élimination des poussins mâles a suivi une toute autre stratégie. Elle a renforcé ses importations de poussins femelles de souche ponte de Pologne et finance l'élevage des frères mâles issus de leurs couvoirs en Pologne.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 44 21/11/2022 14:29

ZOOM

ÉLEVEURS « CAGES » EN DIFFICULTÉS

En 2021, la section œuf de l'UGPVB s'est investie sur le dossier des éleveurs « cages » en difficulté, en recensant autant que possible, ceux encore chargés d'amortissement en fin de contrat (non-renouvellement). En 2022, suite à une réunion dédiée, tenue le 19 juillet sous la présidence du Préfet de Région, force est de constater l'absence de réponse. Bon nombre de ces éleveurs ont aujourd'hui cessé leur activité. Ces arrêts conséquents de bâtiments concourent d'ailleurs aujourd'hui au déficit de l'offre française en œufs de consommation, généré par la crise de l'Influenza. Ils étaient par ailleurs une réponse à la souveraineté alimentaire et font défaut sur le marché.

ARRÊT DE LA CASTRATION À VIF DES PORCELETS

Depuis le 1er janvier 2022, la castration à vif des porcelets est interdite. La production de mâles entiers est désormais devenue la règle. Cependant la possibilité de continuer à castrer reste autorisée lorsqu'un contrat ou un cahier des charges officiel l'impose, à condition de prendre en charge la douleur, ou de réaliser l'immuno-castration. De nombreux travaux associant la profession, les instituts techniques et l'administration ont été menés pour préciser le contenu de ces nouvelles mesures réglementaires. Ces travaux ont conduit à la mise en ligne via le site Internet de l'IFIP, de protocoles d'anesthésie locale et d'analgésie, sous forme de fiches. Ce dispositif a été complété d'un module de formation à distance obligatoire, co-construit par l'IFIP et le SNGTV*. Ce module doit être suivi d'une formation pratique sur site, proposée par le vétérinaire sanitaire.

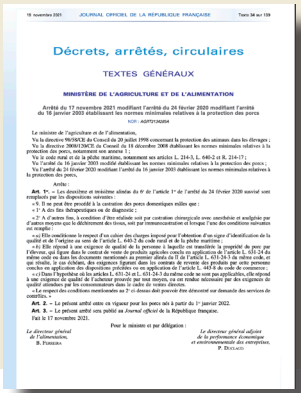

18 novembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 34 sur 139

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté du 17 novembre 2021 modifiant l'arrêté du 24 février 2020 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

NOR : AGRT2124264

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages ;

Vu la directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, notamment son annexe 1 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 214-3, L. 640-2 et R. 214-17 ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2003 modifié établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs ;

Vu l'arrêté du 24 février 2020 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2003 établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs,

Arrête :

Art. 1er. – Les deuxième et troisième alinéas du 6e de l'article 1er de l'arrêté du 24 février 2020 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes :

« 6. Il ne peut être procédé à la castration des porcs domestiques mâles que :

« 1° A des fins thérapeutiques ou de diagnostic ;

« 2° A d'autres fins, à condition d'être réalisée soit par castration chirurgicale avec anesthésie et analgésie par d'autres moyens que le déclenchement des tissus, soit par immunocastration et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

« a) Elle conditionne le respect d'un cahier des charges imposé pour l'obtention d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine au sens de l'article L. 640-2 du code rural et de la pêche maritime ;

« b) Elle répond à une exigence de qualité de la personne à laquelle est transférée la propriété du porc par l'éleveur, qui figure dans le contrat de vente de produits agricoles conclu en application de l'article L. 631-24 du même code ou dans les documents mentionnés au premier alinéa du II de l'article L. 631-24-3 du même code, et qui résulte, le cas échéant, des exigences figurant dans les contrats de revente des produits par cette personne conclus en application des dispositions précédées ou en application de l'article L. 443-8 du code de commerce ;

« c) Dans l'hypothèse où les articles L. 631-24 et L. 631-24-3 du même code ne sont pas applicables, elle répond à une exigence de qualité de l'acheteur prévoyant par tout moyen, en ce rendant nécessaire par des exigences de qualité attendues par les consommateurs dans le cadre de ventes directes.

« Le respect des conditions mentionnées au 2° ci-dessus doit pouvoir être démontré sur demande des services de contrôles. »

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur pour les porcs mis à partir du 1er janvier 2022.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 17 novembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'alimentation,
B. Pinteaux

Le directeur général adjoint de la performance économique et environnementale des entreprises,
P. Dellacoli

*SNGTV : Syndicat National des Groupements Techniques Vétérinaires

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 45 21/11/2022 14:29

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 46 21.11.2022 14:29

6

JURIDIQUE

ACCOMPAGNER LE COLLECTIF

CONTACTS

- Alexis DOUILLARD
- Mathilde ROUX

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 47 21/11/2022 14:29

NOS ACTIONS 2022

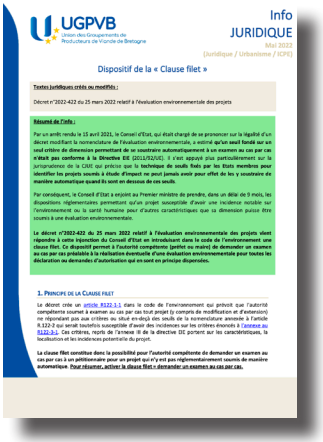
UGPVB
Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

Info JURIDIQUE
Mai 2022
(Juridique / Urbanisme / ICPE)

Dispositif de la « Clause filet »

Textes juridiques créés ou modifiés :

Décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets

Résumé de l'info :

Par un arrêt rendu le 15 avril 2021, le Conseil d'État, qui était chargé de se prononcer sur la légalité d'un décret modifiant la nomenclature de l'évaluation environnementale, y estimé **qu'un seuil fondé sur un seul critère de dimension permettant de se soustraire automatiquement à un examen au cas par cas n'était pas conforme à la Directive EIE** (2011/92/UE). Il s'est appuyé plus particulièrement sur la jurisprudence de la CJUE qui précise que **la technique de seuils fixés par les Etats membres pour identifier les projets soumis à étude d'impact ne peut jamais avoir pour effet de les y soustraire de manière automatique quand ils sont en dessous de ces seuils.**

Par conséquent, le Conseil d'État a enjoint au Premier ministre de prendre, dans un délai de 9 mois, les dispositions réglementaires permettant qu'un projet susceptible d'avoir une incidence notable sur l'environnement ou la santé humaine pour d'autres caractéristiques que sa dimension puisse être soumis à une évaluation environnementale.

Le décret n°2022-422 du 25 mars 2022 relatif à l'évaluation environnementale des projets vient répondre à cette injonction du Conseil d'État en introduisant dans le code de l'environnement une clause filet. Ce dispositif permet à l'autorité compétente (préfet ou maire) de demander un examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour toutes les déclaration ou demandes d'autorisation qui en sont en principe dispensées.

1. Principe de la Clause filet

Le décret crée un article R122-3-1 dans le code de l'environnement qui prévoit que l'autorité compétente soumet à examen au cas par cas tout projet (y compris de modification et d'extension) ne répondant pas aux critères ou seuil en-deçà des seuils de la nomenclature annexée à l'article R.122-2 qui serait toutefois susceptible d'avoir des incidences sur les critères énoncés à l'annexe au R122-3-1. Ces critères, repris de l'annexe III de la directive EIE portent sur les caractéristiques, la localisation et les incidences potentielle du projet.

La clause filet constitue donc la possibilité pour l'autorité compétente de demander un examen au cas par cas à un pétitionnaire pour un projet qui n'y est pas réglementairement soumis de manière automatique. Pour résumer, activer la clause filet = demander un examen au cas par cas.

Expertise juridique auprès des services connexes de l'UGPVB et auprès de l'ensemble des OP adhérentes dans les domaines de compétences de l'UGPVB : environnement, sanitaire, construction et urbanisme, santé et sécurité en élevage, qualité et communication.

Veille juridique

Suivi des évolutions législatives et réglementaires.

Consultations juridiques/Précontentieux et contentieux

Réponses aux consultations juridiques, suivi des dossiers en contentieux (administratif, pénal, civil) et rédaction de recours administratifs.

Élaboration de notes d'information et d'outils récapitulatifs sur la réglementation applicable aux élevages,

notamment concernant l'introduction de la « clause filet » dans le code de l'environnement : analyse du décret et expertise détaillant le périmètre d'application et les évolutions procédurales découlant de cette évolution réglementaire.

Pharmacie vétérinaire

• Organisation de réunions de travail pour établir une méthode de travail commune pour la continuité des PSE,

• Courrier au Ministre de l'agriculture sur la sauvegarde des anticoccidiens dans la liste positive.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 48 21/11/2022 14:29

CHIFFRES CLÉS

Les publications

4 Infos juridiques relatives à l'environnement, l'urbanisme et la bientraitance animale

Activités du service

Près de **160** consultations juridiques écrites et orales de la part des OP

ZOOM

PHARMACIE VÉTÉRINAIRE

Consciente que l'excellence sanitaire est étroitement liée à un équilibre basé sur la médecine vétérinaire de groupe dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires au sein des OP et de la médecine vétérinaire individuelle, l'UGPVB a contribué à la rédaction d'un projet de guide ayant vocation à éclaircir les règles permettant aux OP de mettre en œuvre la délégation accordée par l'Etat comme ayant droit du médicament vétérinaire, et d'obtenir l'agrément des PSE. La finalité pour les OP est d'accompagner les éleveurs vers une approche de la santé animale basée sur la prévention et de contribuer, notamment, à la baisse de consommation des antibiotiques.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 49 21/11/2022 14:29

ZOOM

DÉNOMINATIONS ANIMALES POUR LES PRODUITS VÉGÉTAUX

L'UGPVB, de concert avec les organisations nationales, a poursuivi en 2022 ses actions pour amener l'Etat français à publier son décret sur les dénominations animales. Ces actions ont porté leurs fruits puisque le décret qui fixe de nouvelles règles de dénominations pour les alternatives végétales, a été publié du 29 juin 2022. Ainsi à compter du 1er octobre 2022, il ne devait plus être « possible d'utiliser la terminologie propre aux secteurs traditionnellement associés à la viande et au poisson pour désigner des produits n'appartenant pas au règne animal ».

Cependant, l'organisation Protéines France, qui défend les industriels de la filière des protéines végétales, a déposé un référé-suspension contre ce décret, au motif notamment que son entrée en vigueur le 1er octobre prochain ne leur laissait pas suffisamment de temps pour réorganiser leurs activités et ce, malgré les contestations de la DGCCRF. Le juge des référés du Conseil d'État s'est prononcé le 22 juillet dernier, à la suite de la requête de Protéines France, et a suspendu le décret initial.

Le Conseil d'Etat doit désormais se prononcer sur le fond du décret pour décider de son annulation ou non. Le Ministère de l'agriculture doit amender son texte. L'UGPVB reste mobilisée sur le dossier. Pour information, la France est en Europe le seul pays à tenter de réglementer la question.

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 50 21/11/2022 14:29

ZOOM

BILAN DES AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'UGPVB a constaté que les avis explicites de l'autorité environnementale étaient devenus quasi systématiques dans la procédure d'autorisation ICPE et jouaient par ailleurs un rôle de plus en plus important en cas de contentieux devant les juridictions administratives.

En effet, l'autorité environnementale, instance chargée de rendre de manière indépendante les avis sur les études d'impact réalisées dans le cadre des demandes d'autorisation environnementale, a rendu en 2021 et 2022, 19 avis explicites sur 21 dossiers étudiés.

Face à cette prise d'importance, l'UGPVB a réalisé un bilan exhaustif de l'ensemble des avis, accompagné d'une note d'information synthétique qui résume les critiques et recommandations récurrentes formulées.

L'objectif de ce bilan est d'identifier les éventuels points d'amélioration à mettre en œuvre dans les études d'impact mais également les réserves à opposer à certaines positions de l'autorité environnementale. A ce titre, l'UGVPB a demandé une rencontre auprès du Président de la mission régionale de l'autorité environnementale (qui détient la compétence d'autorité environnementale indépendante).

In fine, ce travail doit permettre de mieux répondre aux interrogations de l'autorité environnementale et de consolider juridiquement les demandes d'autorisation environnementale des éleveurs, face au risque de contentieux administratifs.

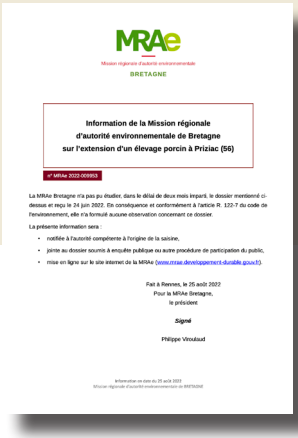

MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
BRETAGNE

Information de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur l'extension d'un élevage porcin à Priziac (56)

n° MRAe 2022-009903

La MRAe Bretagne n'a pas pu étudier, dans le délai de deux mois imparti, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 24 juin 2022. En conséquence et conformément à l'article R. 122-7 du code de l'environnement, elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Rennes, le 25 août 2022
Pour la MRAe Bretagne,
le président

Signé

Philippe Viroulaud

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 51 21/11/2022 14:29

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 52 21/11/2022 14:23

7

COMMUNICATION
PROMOUVOIR LES MÉTIERS

Responsable professionnel Porc
David RIOU

CONTACTS
• Porc : Émilie CHARPENTIER
• Œuf : Gilles GUILLAUME

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 53 21/11/2022 14:29

NOS ACTIONS 2022

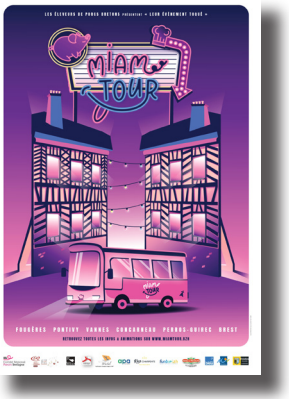

Le Miam Tour, un défi culinaire fédérateur qui célèbre le bien manger breton

Après la Pig parade de 2015, les éleveurs de porcs bretons ont mis au défi les Bretons de sublimer la viande de porc à travers un challenge culinaire itinérant en 2022.
En associant le côté culinaire du porc à la communication métier, les éleveurs souhaitaient sensibiliser les citoyens/consommateurs à l'importance de la production porcine sur le territoire et faire tomber les idées reçues sur leur métier.

Le service communication de l'UGPVB a ainsi consacré l'année 2022 à organiser cet évènement qui a sillonné 6 villes bretonnes de mai à fin août : Fougères, Pontivy, Vannes, Concarneau, Perros-Guirec et Brest ont ainsi accueilli avec enthousiasme les éleveurs au coeur de leur centre ville. Des animations ludiques et gourmandes sont venues compléter le challenge culinaire. Il y en avait pour tous les goûts !

Un bilan positif quant au concept original, au professionnalisme de l'évènement (visuels, organisation technique...), à la satisfaction de toutes les parties prenantes, aux relations publiques avec les élus et les commerçants des villes. Les rencontre entre éleveurs et consommateurs ont été très enrichissants de part et d'autres, malgré une fréquentation du public plus faible qu'attendue et la difficulté à mobiliser les éleveurs.

L'équipe organisatrice :
David Riou, Émilie Charpentier,
Romane Beuret et Laëtitia Gatel

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 54 21/11/2022 14:29

LE MIAM TOUR, DES ANIMATIONS POUR TOUT LES GOÛTS !

Un challenge culinaire itinérant pour les amateurs de cuisine

Des démonstrations culinaires pour les gourmands

Des chasses au trésor urbaines pour découvrir les villes et leurs commerçants

Des animations «Happig Hour» proposées par les éleveurs pour échanger avec le grand public

L'exposition/vente des cochons décorés par les élèves dans le cadre du concours « De l'art ou du cochon »

Une finale haute en saveurs au SPACE !

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 55 21/11/2022 14:29

MERCI

Merci aux indispensables bénévoles : éleveurs, techniciens, salariés...

Fougères

Pontivy

Vannes

Concarneau

Perros-Guirec

Brest

Merci aux OP particulièrement impliquées à nos côtés !

Merci à nos principaux partenaires !

Merci à toutes et tous d'avoir contribué à la réussite
de cette 1ère édition du Miam Tour !

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 56 21/11/2022 14:29

CHIFFRES CLÉS MIAM TOUR

6 escales
22 challengers culinaires
97 bénévoles
40 partenaires financiers (institutionnels, entreprises de la filière, commerçants...)

48 articles de presse
4 050 visiteurs
397 participants à la chasse au trésor
640 élèves participants au concours « De l'art ou du cochon »
2 360€ récoltés et reversés à la banque alimentaire

ZOOM

DON D'OEUFS AUX BANQUES ALIMENTAIRES

2013/21 : 12 dons, près de 1,3 millions d'œufs remis en 8 ans.

Soucieux de s'inscrire dans la durée, le conseil de section œuf de l'UGPVB du 10 juin 2021, a validé la réalisation d'un nouveau programme de 6 dons d'un total de 600 000 œufs sur 3 ans (2022/2024). Le 7 octobre 2022, l'inauguration de l'extension des locaux de la BA de Rennes a été l'occasion de signer ce nouvel engagement. La réalisation de 2 dons les 7 novembre et 5 décembre, aura conduit à remettre les 200 000 œufs prévus sur 2022.

Banques Alimentaires

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 57 21/11/2022 14:29

UGPVB
Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

NOS PARTENAIRES NATIONAUX ET EUROPÉENS

LA COOPÉRATION AGRICOLE
Construisons en commun l'avenir de chacun

ANSP Association Nationale Sanitaire Porcine

ifip institut du porc

ITAVI

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

CNPO
Interprofession des Oeufs

INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

Bretagne interbev
INTERPROFESSION BÉTAIL & VIANDE

COLLECTIF CONTRE LE DUMPING FISCAL AGRICOLE EN EUROPE

Collectif contre le dumping SOCIAL en EUROPE

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 58 21/11/2022 14:29

NOS ADHÉRENTS

AGRIAL

GROUPEMENT D'ÉLEVEURS ARMOR Œufs

ASSOCIATION DES PRODUCTEURS D'ŒUFS VENDEE – POITOU – LOIRE

COOPEL-BOVI
COOPERATIVE DES ELEVEURS DE BOVINS DE VIANDE
CORLAY ☎ 02.96.29.40.91

Copelveau GAVRAY

elPOR Groupement de Producteurs de Porcs

EUREDEN
LA TERRE NOUS RÉUNIT

EvelUP
Éleveurs de Porcs en France

Groupe Michel

GRPPO
Atout pour les éleveurs

Lann Bodiguen

Le GOUESSANT
COOPÉRATIVE PAR NATURE

Nutréa
Une force pour l'élevage

Pampr'œuf
D'amour... et d'œufs frais.

PORC ARMOR EVOLUTION

≈porélia

Porveo

SYPROporcs
une autre vision de la coopération

Terres de l'Ouest
Cultivons la vie ensemble

TERRENA
LA NOUVELLE AGRICULTURE

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 59 21/11/2022 14:29

UGPVB
Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

104 rue Eugène Pottier
CS 26553
35065 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 65 03 01

ugpvb@ugpvb.fr
www.ugpvb.fr

Rédaction et Création : UGPVB - Imprimerie : Cloître
Crédits photo : Gaëlle Le Berre, UGPVB, CRP Bretagne, CNPO

V1 RAPPORT AG UGPVB .indd 60 21/11/2022 14:29